

Etat des servitudes 'risques' et d'information sur les sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols



Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2011-2-081 du 15 septembre 2011 mis à jour le

Adresse de l'immeuble code postal ou insee commune

5-7 rue Louis Armand 92600 ASNIERES SUR SEINE

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N ¹ oui non

prescrit anticipé approuvé date 9 janvier 2004

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation crue torrentielle remontée de nappe avalanche
 cyclone mouvement de terrain sécheresse géotechnique feu de forêt
 séisme volcan autres

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

Cartographie périmètre réglementaire du PPRI de la Seine dans les Hauts de Seine

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M ³ oui non

prescrit anticipé approuvé date

³ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain autres

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui non

⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé ⁵ oui non

⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé ⁶ oui non

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription ⁶ oui non

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
 très faible faible modérée moyenne forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non

vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire

Paris le 24 mai 2018

Qui, quand et comment remplir l'état des servitudes, risques et d'information sur les sols ?

Quelles sont les personnes concernées ?

• Au terme des articles L. 125-5, L125-6 et L125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement, les acquéreurs ou locataires de bien immobilier, de toute nature, doivent être informés par le vendeur ou le bailleur, qu'il s'agisse ou non d'un professionnel de l'immobilier, des risques et pollutions auxquels ce bien est exposé.

Un état des servitudes risques et d'information sur les sols, fondé sur les informations transmises par le Préfet de département, doit être en annexe de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente de ce bien immobilier qu'il soit bâti ou non bâti.

Quand faut-il établir un état des servitudes risques et d'information sur les sols ?

• L'état des servitudes risques et d'information sur les sols est obligatoire lors de toute transaction immobilière en annexe de tout type de contrat de location écrit, de réservation d'un bien en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente.

Quel est le champ d'application de cette obligation ?

• Cette obligation d'information s'applique dans chacune des communes dont la liste est arrêtée par le Préfet du département, pour les biens immobiliers bâtis ou non bâtis situés :

1. dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par un plan de prévention des risques technologiques ayant fait l'objet d'une approbation par le Préfet ;
2. dans une zone exposée aux risques délimitée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou des risques miniers résiduels approuvé par le Préfet ou dont certaines dispositions ont été rendues immédiatement opposables en application de l'article L. 562-2 du Code de l'environnement ;
3. dans le périmètre mis à l'étude dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques, d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou de risques miniers résiduels prescrit par le Préfet ;
4. dans une des zones de sismicité 2, 3, 4 ou 5 mentionnées par les articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement ;
5. dans un secteur d'information sur les sols.

NB : Le terme bien immobilier s'applique à toute construction individuelle ou collective, à tout terrain, parcelle ou ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision.

Où consulter les documents de référence ?

• Pour chaque commune concernée, le préfet du département arrête :

- la liste des terrains présentant une pollution ;
- la liste des risques à prendre en compte ;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

• L'arrêté préfectoral comporte en annexe, pour chaque commune concernée :

1. la note de présentation du ou des plans de prévention ainsi que des secteurs concernés, excepté pour les plans de prévention des risques technologiques ;
2. un ou plusieurs extraits des documents graphiques permettant de délimiter les secteurs d'information sur les sols, les zones exposées aux risques pris en compte, de préciser leur nature et, dans la mesure du possible, leur intensité dans chacune des zones ou périmètres délimités ;
3. le règlement des plans de prévention des risques définissant notamment les prescriptions et obligations ;
4. le zonage réglementaire de sismicité : 2, 3, 4 ou 5 défini par décret.

• Le préfet adresse copie de l'arrêté au maire de chaque commune intéressée et à la chambre départementale des notaires.

• L'arrêté est affiché réglementairement en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

• Un avis de publication de l'arrêté est inséré dans un journal diffusé dans le département.

• Les arrêtés sont mis à jour :

- lors de la prescription d'un nouveau plan de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques ou de modifications relatives à la sismicité et/ou lors de la révision annuelle des secteurs d'information sur les sols ;
- lors de l'entrée en vigueur d'un arrêté préfectoral rendant immédiatement opposables certaines dispositions d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou miniers résiduels, ou approuvant un plan de prévention des risques ou approuvant la révision d'un de ces plans ;
- lorsque des informations nouvelles portées à la connaissance du préfet permettent de modifier l'appréciation de la sismicité locale, des secteurs d'information sur les sols, de la nature ou de l'intensité des risques auxquels se trouve exposée tout ou partie d'une commune.

• Les documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés en mairie des communes concernées ainsi qu'à la préfecture et dans les sous-préfectures du département où est situé le bien mis en vente ou en location. Ils sont directement consultables sur Internet à partir du site de la préfecture de département.

Qui établit l'état des servitudes risques et d'information sur les sols ?

• L'état des servitudes risques et d'information sur les sols est établi directement par le vendeur ou le bailleur, le cas échéant avec l'aide d'un professionnel qui intervient dans la vente ou la location du bien.

• Il doit être établi moins de six mois avant la date de conclusion de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente du bien immobilier auquel il est annexé.

• Il est valable pour la totalité de la durée du contrat et de son éventuelle reconduction. En cas de co-location, il est fourni à chaque signataire lors de sa première entrée dans les lieux. Le cas échéant, il est actualisé en cas d'une entrée différée d'un des co-locataires.

Quelles informations doivent figurer ?

• L'état des servitudes risques et d'information sur les sols mentionne la sismicité, l'inscription dans un secteur d'information sur les sols et les risques naturels, miniers ou technologiques pris en compte dans le ou les plans de prévention prescrits, appliqués par anticipation ou approuvés.

• Il mentionne si l'information relative à l'indemnisation post catastrophes et/ou celles spécifiques aux biens en dehors des logements, est mentionnée dans le contrat de vente ou de location.

• Il mentionne aussi la réalisation ou non des travaux prescrits vis-à-vis de l'immeuble par le règlement du plan de prévention des risques approuvé.

• Il est accompagné des extraits des documents graphiques de référence permettant de localiser le bien au regard des secteurs d'information des sols et des zonages réglementaires vis-à-vis des risques.

• Pour les biens autres que les logements concernés par un plan de prévention des risques technologiques, il est accompagné, en application de l'article R.125-26 et lorsque celle-ci a été reçue par le vendeur ou le bailleur, de l'information sur le type de risques auxquels le bien est soumis, ainsi que la gravité, la probabilité et la cinétique de ces risques.

Comment remplir l'état des servitudes risques et d'information sur les sols ?

• Il faut d'une part reporter au bien, les informations contenues dans l'arrêté préfectoral et dans les documents de référence et d'autre part, le compléter des cartographies et des informations propres à l'immeuble : sinistres indemnisés, prescription et réalisation de travaux.

Faut-il conserver une copie de l'état des servitudes risques et d'information sur les sols ?

• Le vendeur ou le bailleur doit conserver une copie de l'état des servitudes risques et d'information sur les sols, daté et visé par l'acquéreur ou le locataire, pour être en mesure de prouver qu'il a bien été remis lors de la signature du contrat de vente ou du bail.

information sur les sols et les risques naturels, miniers ou technologiques pour en savoir plus,
consultez le site Internet : www.georisques.gouv.fr

Ministère de la transition écologique et solidaire - Tour Séquoia 92055 La Défense cedex
www.ecologique-solidaire.gouv.fr



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté préfectoral DRIEA IDF 2011-2-081 du 15 septembre 2011 modifiant l'arrêté préfectoral DDE/GEP n° 2006/057 du 7 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune d'ASNIERES-SUR-SEINE

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral DDE/GEP n° 2006.037 du 2 février 2006 et ses annexes, mis à jour par les arrêtés préfectoraux DDE/SEU/SE n° 2007.274 du 8 juin 2007 et ses annexes, DDE/SEU/SE n° 2008.010 du 23 juillet 2008 et ses annexes et DDE/SEU/SE n° 2010.074 du 14 juin 2010 et ses annexes et DRIEA IDF 2011-2-079 du 15 septembre 2011 et son annexe ;

Vu l'arrêté préfectoral DDE/GEP n° 2006/057 du 7 février 2006 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune d'Asnières-sur-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCT/1 n° 2004-01 du 9 janvier 2004 portant approbation du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine sur le territoire des communes d'Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Clichy-sur-Seine, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Meudon, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Sèvres, Suresnes et Villeneuve-la-Garenne ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de l'Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La commune d'Asnières-sur-Seine est exposée au risque naturel d'inondation par débordement de la Seine.

ARTICLE 2 :

Les éléments nécessaires à l'établissement du formulaire d'« état des risques naturels et technologiques » pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune d'Asnières-sur-Seine sont consignés dans le dossier communal d'Information Acquéreurs-Locataires annexé au présent arrêté.

Ce dossier communal d'Information Acquéreurs-Locataires est constitué :

- d'une fiche de synthèse listant les risques naturels prévisibles et technologiques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés,
- de la cartographie des zones réglementées, en l'occurrence la carte du périmètre réglementaire sur la commune d'Asnières-sur-Seine du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine dans les Hauts-de-Seine ;

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie d'Asnières-sur-Seine et en Préfecture des Hauts-de-Seine.

Le dossier d'information est accessible sur les sites Internet de la Préfecture et de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement.

ARTICLE 3 :

L'obligation d'« information sur les sinistres » prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, s'applique pour les communes présentant un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique. Ceux-ci sont consultables en Préfecture des Hauts-de-Seine et mairie d'Asnières-sur-Seine.

La liste de ces arrêtés est disponible sur le site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement : www.prim.net, rubrique « ma commune face aux risques ».

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté et le dossier communal d'information sont notifiés au maire de la commune d'Asnières-sur-Seine.

Une copie du présent arrêté et le dossier communal d'information sont adressés à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie d'Asnières-sur-Seine et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

ARTICLE 5 :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Directeur de Cabinet, M. le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Énergie et de l'Environnement, M. le Directeur l'Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement des Hauts-de-Seine et M. le Maire de la commune d'Asnières-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

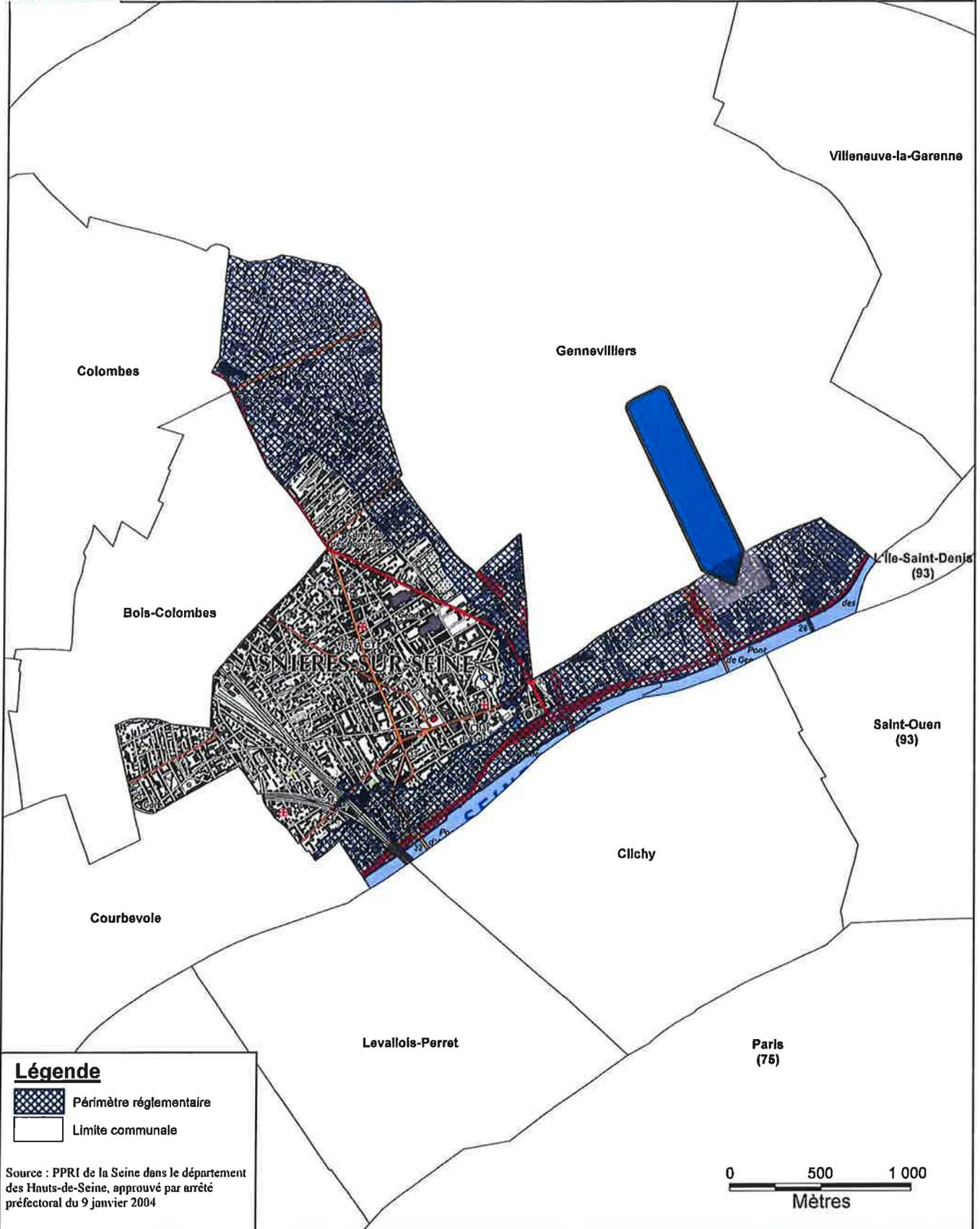
Nanterre, le 19 5 SEP. 2011

Le Préfet,

Didier MONTQUAND


Le Secrétaire Général de la Préfecture
des Hauts-de-Seine

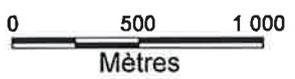
Périmètre réglementaire du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de la Seine dans le département des Hauts-de-Seine



Légende

 Périmètre réglementaire
 Limite communale

Source : PPRI de la Seine dans le département des Hauts-de-Seine, approuvé par arrêté préfectoral du 9 janvier 2004



NOTE D'INFORMATION SUR L'ESRIS

A REMPLIR PAR LE BAILLEUR OU VENDEUR

- En cas de zone d'inondation, le point ² du paragraphe "Situation de l'immeuble au regard 'un plan de prévention des risques naturels'" pour préciser si les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés (indiqué par une flèche).
- Le dernier point concernant l'information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique (indiqué par une flèche)
- Et la déclaration de sinistres indemnisés issue de GEORISQUES

CONCERNANT LA POLLUTION DES SOLS

Les Secteurs d'Information des Sols (S.I.S.) "recensent les terrains où la pollution avérée du sol justifie la réalisation d'études de sols et sa prise en compte dans les projets d'aménagement.

(...) Les S.I.S. doivent être actés par arrêté préfectoral dans toutes les communes de France d'ici le 01/01/2019."

(Source : Brochure de 2016 de la Préfecture d'Ile de France)

**La consultation du lien <http://www.georisques.gouv.fr>
à la date du 24/05/2018**

**indique au voisinage deux sites SIS
92SIS00654 14 rue Louis Armand à ASNIERES
92SIS00693 185 avenue des Grésillons à GENNEVILLIERS**

La base de données BASOL indique "les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif"

(Source : Ministère de la transition écologique et solidaire)

**La consultation du lien <http://basol.developpement-durable.gouv.fr>
à la date du 24/05/2018**

**indique au voisinage un site « BASOL » 92 0083 14 rue Louis Armand
à ASNIERES**

La base de données BASIAS indique "les anciens sites industriels et activités de service."

(Source : Ministère de la transition écologique et solidaire)

La consultation du lien
<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/basias/donnees/>
à la date du 24/05/2018
indique deux sites BASIAS IDF 9206497 pour la parcelle
5-7 rue Louis Armand
IDF 9202120
indique des sites BASIAS pour les parcelles voisines
IDF 9205454 198 avenue des Grésillons
IDF 9205252 3 rue Bernard Palissy

PJ : Extrait du site internet www.georisques.gouv.fr avec cartographie et l'extrait de l'étude d'impact de la ZAC "PARC D'AFFAIRES " de juillet 2009

CONCERNANT LE RADON

L'ordonnance n° 2016-128 du 10 février 2016 mentionne l'obligation pour le vendeur et le bailleur d'indiquer le risque d'exposition au radon dans l'état des risques naturels, miniers et technologiques et ce, au plus tard le 1er juillet 2017.

Selon le site du service public consulté le 23/05/2018, le décret d'application n'est pas paru.

Pour l'instant, l'information sur ce risque n'est pas encore détaillée dans l'imprimé normalisé d'état des risques naturels, miniers et technologiques.

En attendant l'arrivée du décret d'application et de l'imprimé normalisé, nous pouvons vous donner pour l'instant l'information suivante :

Le site internet de l'I.R.S.N. (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire ; www.irsn.fr) permet de connaître le potentiel radon d'une commune.

Le bien, situé 5-7 rue Louis Armand à ASNIERES SUR SEINE (92)
est soumis :
au potentiel radon de catégorie 1

PJ : Extrait du site internet www.irsn.fr avec cartographie et légende associée.



Préfecture de : HAUTS-DE-SEINE

En application du chapitre IV de l'article L 125-5 du Code de l'environnement.

Adresse de l'immeuble

5 et 7 rue Louis Armand
à Asnières - sur - Seine

Commune : ASNIERES-SUR-SEINE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe.

Le vendeur ou bailleur coche les cases OUI ou NON dans l'annexe jointe si il a connaissance d'une indemnisation suite à des dommages, sur l'immeuble, provoqués par un/des événements listés en annexe.

Le vendeur/bailleur ainsi que l'acquéreur/vendeur signent en page 1 et paraphent la page 2.

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus : chacun peut consulter en Préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs et sur internet sur le portail georisques.gouv.fr

Catastrophes naturelles sur la commune de ASNIERES-SUR-SEINE

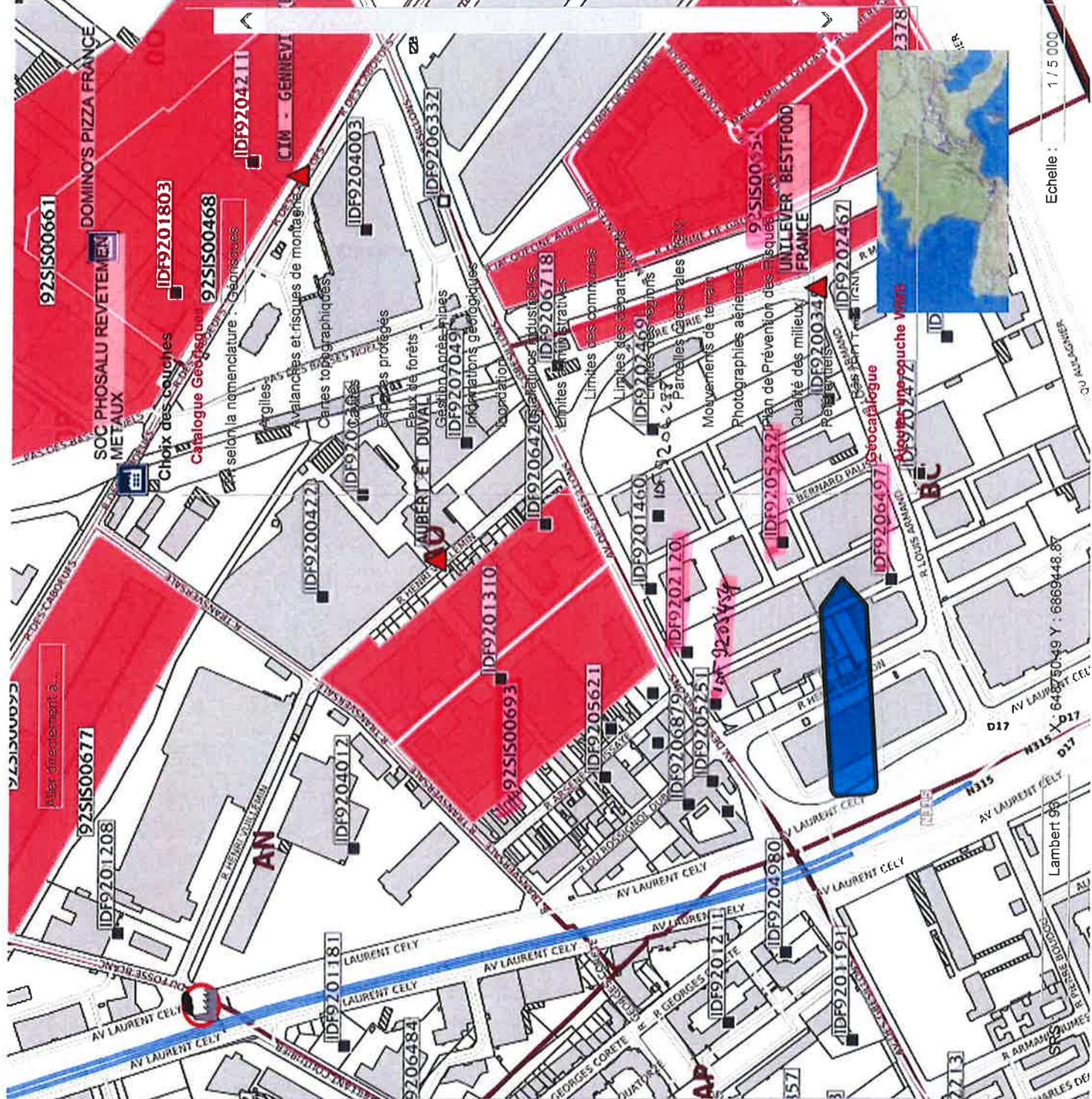
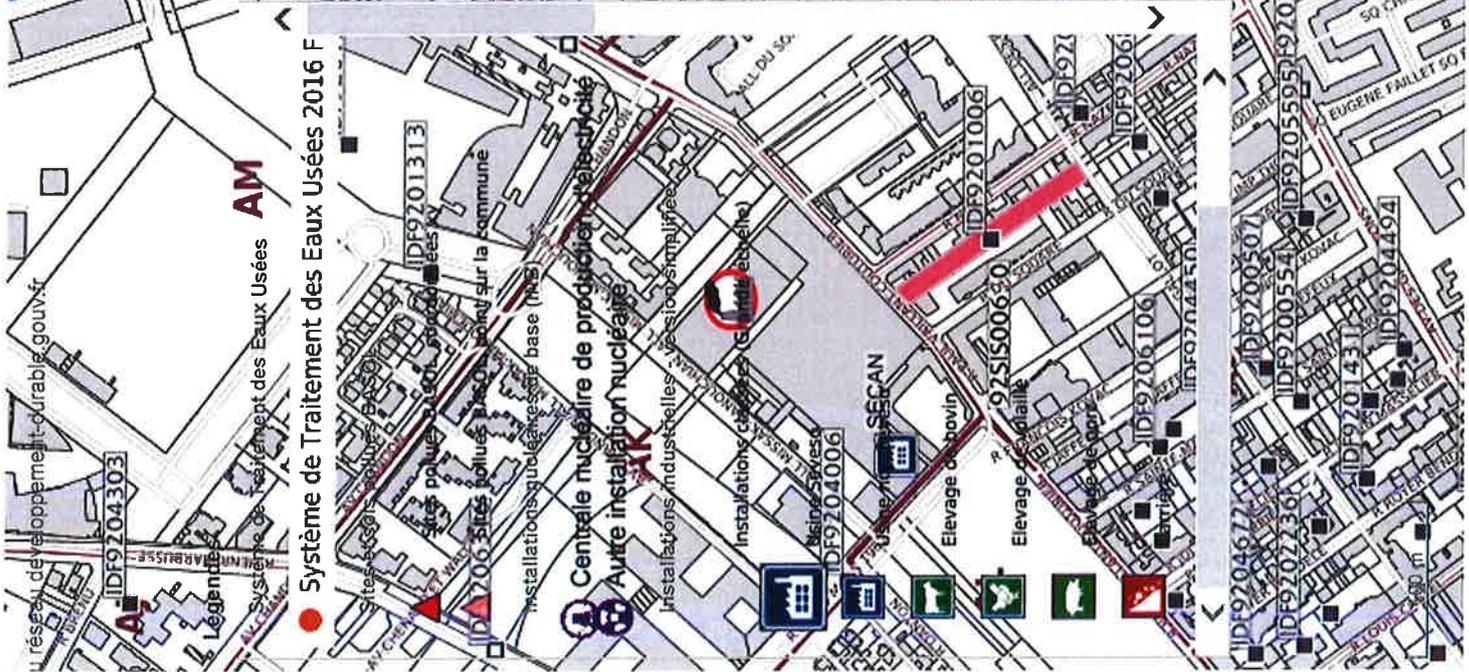
Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 4

Inondations et coulées de boue : 3

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
92PREF19920009	24/12/1992	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
92PREF20010005	06/08/2001	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
92PREF20160014	15/06/2016	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
92PREF19990024	29/12/1999	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non



Fiche Détaillée

1 - Identification

Identifiant : 92SIS00654
 Nom usuel : UNILEVER BESTFOOD FRANCE
 Adresse : 14 rue Louis Armand
 Département : HAUTS-DE-SEINE - 92
 Commune principale : ASNIERES SUR SEINE - 92004

Caractéristiques du SIS : La société UNILEVER BESTFOOD France (anciennement ASTRA) avait pour principale activité le raffinage d'huiles végétales et la fabrication de margarine. Cette activité était exercée depuis 1930. Le site s'étendait sur 90 000 m². Il a été intégré dans la ZAC Asnières Bords de Seine. UNILEVER BESTFOOD France a informé la Préfecture des Hauts-de-Seine de la fermeture de son usine en juin 2002 et a transmis en mars 2003 un mémoire sur l'état du site et les mesures prévues de remise en l'état. Les études environnementales transmises ont mis en évidence une pollution du sol et du sous-sol par des métaux lourds et des solvants chlorés. Conformément à l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2003, l'exploitant a effectué des travaux de dépollution et une surveillance des eaux souterraines de 2004 à 2007. Un procès-verbal de récolement a été adressé le 26 mars 2010. La surveillance des eaux souterraines, reprise en 2008 par le propriétaire, la SAS AULAGNIER, a été effective jusqu'en mars 2013. En 2014 le terrain a été jugé compatible avec un usage industriel.

Etat technique : Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire

Observations : Le site a été vendu par la suite à la SAS du Quai Aulagnier en 2005 (aménageur). Les terrains ont été divisés par lots et font actuellement l'objet de projets d'aménagement.

2 - Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	92.0083	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=92.0083

3 - Sélection du SIS

Critère de sélection : Terrains concernés à risques avérés

Commentaire sur la sélection : Site BASOL, remis en état pour un usage industriel.

4 - Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde : 649933.0 , 6868868.0 (Lambert 93)

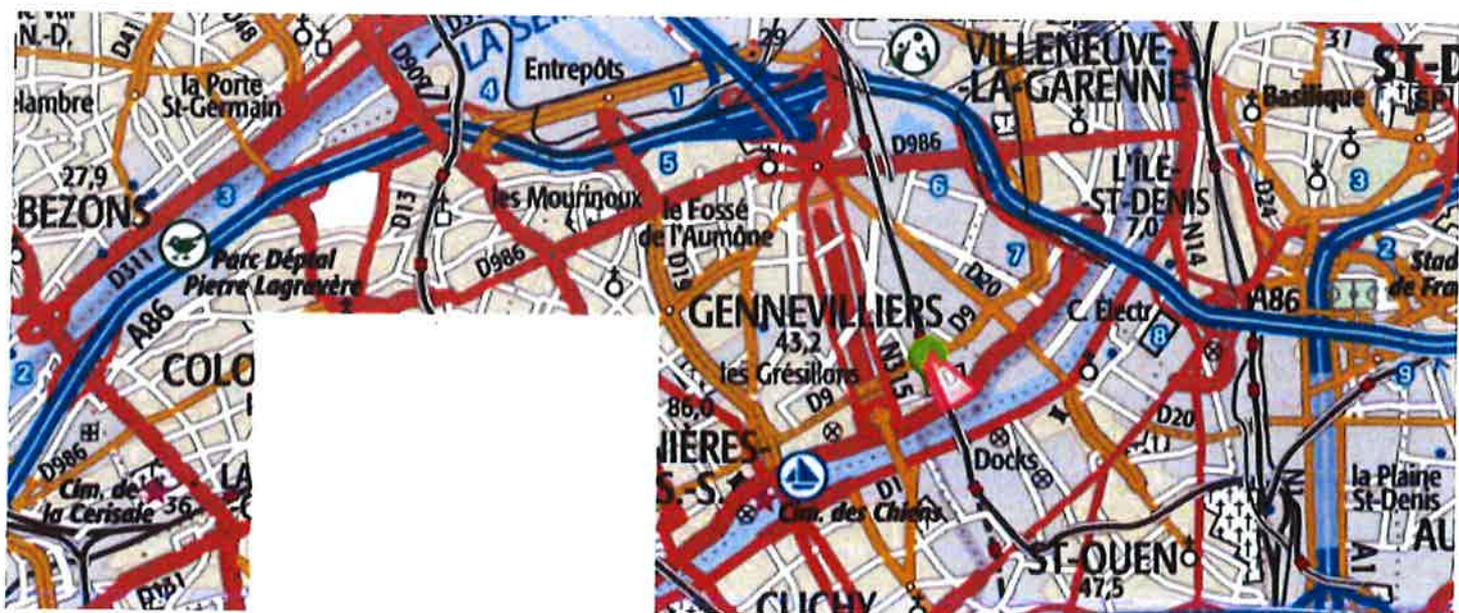
5 - Liste parcelles cadastrales

Code commune	Nom commune	Section	Parcelle	Date
92004	ASNIERES SUR SEINE	BC	356	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BC	357	19/07/2016

92004	ASNIERES SUR SEINE	BC	358	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BC	359	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	36	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	37	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	38	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	39	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	41	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	42	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	43	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	44	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	45	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	46	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	47	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	48	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	49	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	50	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	51	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	52	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	53	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	59	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	60	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	61	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	62	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	64	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	65	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	68	19/07/2016
92004	ASNIERES SUR SEINE	BD	69	19/07/2016

6 - Documents

7 - Cartographie dynamique

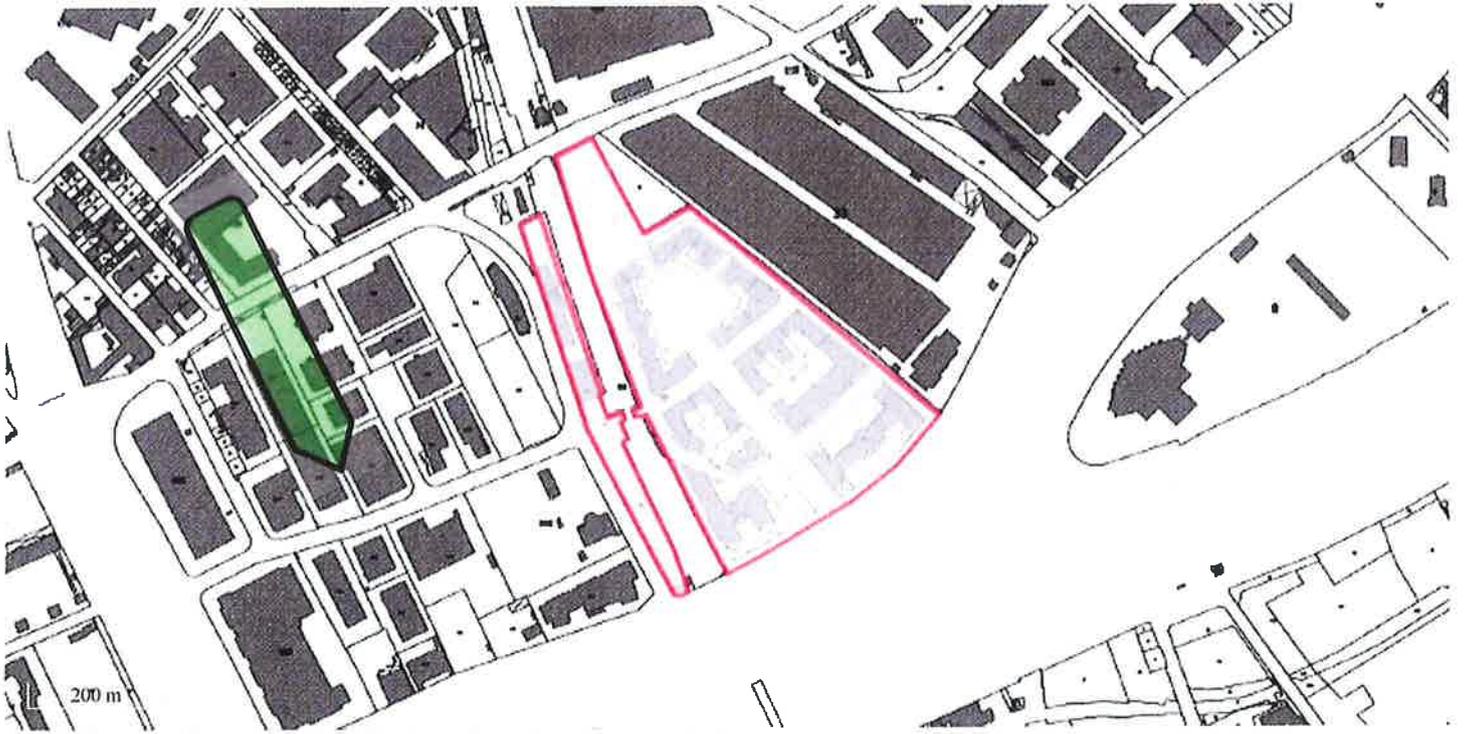




Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN



Identifiant : 92SIS00654



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00654

Fiche Détaillée**1 - Identification**

Identifiant : 92SIS00693
 Nom usuel : ICI VALENTINE
 Adresse : **185 avenue des Grésillons**
 Département : HAUTS-DE-SEINE - 92
 Commune principale : GENNEVILLIERS - 92036

Caractéristiques du SIS : Le site a été exploité jusqu'en 1991 par une usine de fabrication de peinture. Il a fait l'objet d'un diagnostic réalisé par CECA en 1994 et d'un arrêté de dépollution pris le 26 septembre 1995. Suite aux travaux de réhabilitation réalisés sur le site, des rapports de fins de travaux ont été fournis. Le procès verbal de récolement a été dressé le 16 décembre 1996. Le terrain a ensuite été divisé en trois. Deux parcelles ont été vendues et une parcelle est restée en activité (cabines de formation de peinture) jusqu'en 2004. Une étude détaillée des risques (EDR) a été réalisée en 2005 sur cette parcelle. L'EDR, réalisée par CAPRIM, a conclu à la conformité du site avec l'usage industriel ou tertiaire. Les analyses menées en février 2007 sur les eaux souterraines ont montré des teneurs en COHV significatives pour les paramètres suivants : trichloréthylène (TCE), tétrachloroéthylène et chlorure de vinyle.

Etat technique : Site évalué ou traité, ou en cours, avec restriction d'usage (SUP, ou autre)

2 - Références aux inventaires**3 - Sélection du SIS**

Critère de sélection : Terrains concernés à risques avérés

4 - Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde : 649454.0 , 6869089.0 (Lambert 93)

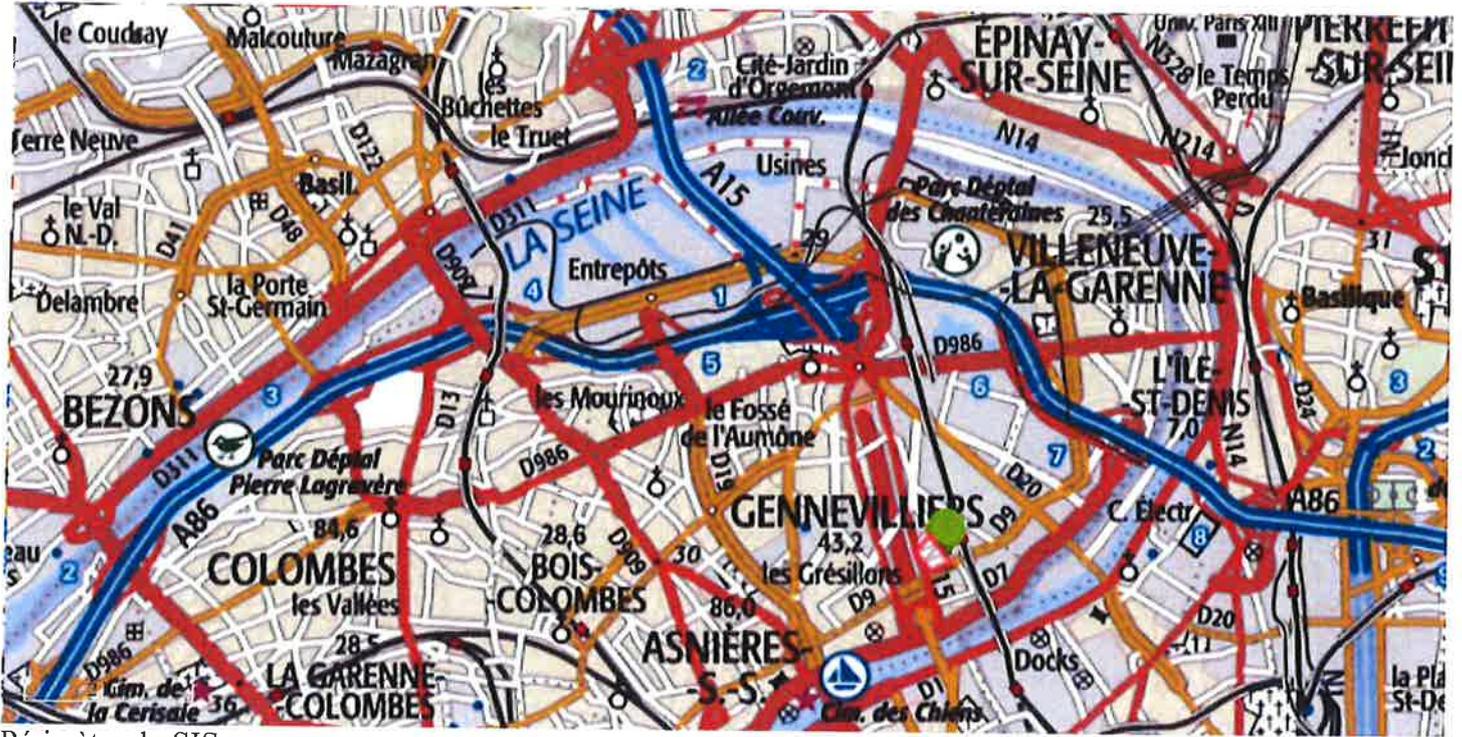
5 - Liste parcelles cadastrales

Code commune	Nom commune	Section	Parcelle	Date
92036	GENNEVILLIERS	AO	104	28/07/2016
92036	GENNEVILLIERS	AO	105	28/07/2016
92036	GENNEVILLIERS	AO	106	28/07/2016
92036	GENNEVILLIERS	AO	109	28/07/2016
92036	GENNEVILLIERS	AO	111	28/07/2016
92036	GENNEVILLIERS	AO	114	28/07/2016
92036	GENNEVILLIERS	AO	115	28/07/2016
92036	GENNEVILLIERS	AO	117	28/07/2016
92036	GENNEVILLIERS	AO	120	28/07/2016
92036	GENNEVILLIERS	AO	134	28/07/2016

92036	GENNEVILLIERS	AO	135	28/07/2016
92036	GENNEVILLIERS	AO	136	28/07/2016
92036	GENNEVILLIERS	AO	137	28/07/2016
92036	GENNEVILLIERS	AO	138	28/07/2016
92036	GENNEVILLIERS	AO	139	28/07/2016

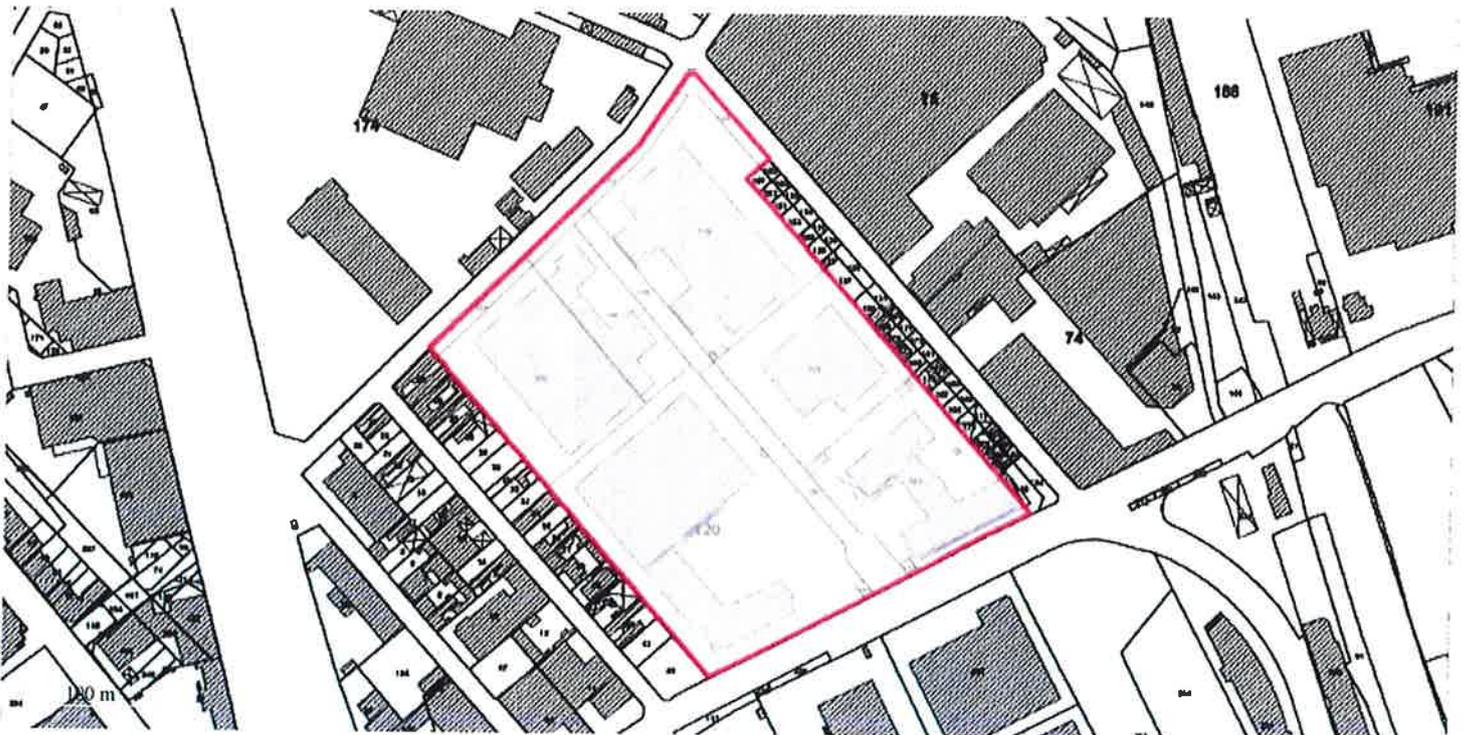
6 - Documents

7 - Cartographie dynamique



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 92SIS00693



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 92SIS00693



Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : Ile-de-France

Département : 92

Site BASOL numéro : 92.0083

Situation technique du site : Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)

Date de publication de la fiche : 15/04/2013

Auteur de la qualification : DRIEE-IF UD DE LILLE

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : UNILEVER BESTFOOD FRANCE

Localisation :

Commune : Asnières-sur-Seine

Arrondissement :

Code postal : 92600 - Code INSEE : 92004 (82 056 habitants)

Adresse : 14 rue Louis Armand

Lieu-dit :

Agence de l'eau correspondante : Seine - Normandie

Code géographique de l'unité urbaine : 00851 : Paris (10 303 282 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT93				

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	598412	2435454	Adresse (numéro)	

Parcelles cadastrales :

Non défini

Plan(s) cartographique(s) :

Aucun plan n'a été transféré pour le moment.

Responsable(s) actuel(s) du site : PROPRIETAIRE

il s'agit

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Caractérisation du site à la date du 09/12/2011

Description du site :

La société UNILEVER BESTFOOD France (anciennement ASTRA) avait pour principale activité le raffinage d'huiles végétales et la fabrication de margarine. Cette activité était exercée depuis 1930.

UNILEVER BESTFOOD France a informé la Préfecture des Hauts-de-Seine de la fermeture de son usine d'Asnières au mois de juin 2002 et a transmis en mars 2003 un mémoire sur l'état du site et les mesures prévues de remise en l'état.

Le site a été vendu par la suite à la SAS du Quai Aulagnier en 2005 (aménageur). Les terrains ont été divisés par lots et font actuellement l'objet de projets d'aménagement.

Le site a une superficie d'environ 90 000 m² et se situe dans la ZAC Asnières Bords de Seine.

Description qualitative :

Les études environnementales transmises ont mis en évidence une pollution du sol et du sous-sol aux métaux lourds et aux solvants chlorés.

Ainsi, un arrêté préfectoral en date du 23/10/2003 impose à la société UNILEVER BESTFOOD FRANCE de :

- Dépolluer le site pour un usage industriel,
- Surveiller la nappe d'eau souterraine au droit du site en procédant à des analyses 2 fois par an (recherche des solvants chlorés et des hydrocarbures).

Conformément à cet arrêté préfectoral, l'exploitant a effectué des travaux de dépollution selon 3 phases, de 2004 à 2007. Ces travaux ont consisté principalement en l'excavation et l'élimination des terres impactées par les polluants.

Une évaluation des risques sanitaire a été réalisée en mai 2005 et a démontré la compatibilité de l'état du site avec un usage industriel en tenant compte des pollutions résiduelles à l'issue des travaux.

Un rapport final de remise en état du site a été transmis le 20/11/2008. Ce mémoire de fin de travaux a été jugé recevable et l'inspection a dressé un procès-verbal de récolement le 26/03/2010.

La surveillance des eaux souterraines est toujours effective (reprise par le propriétaire, la SAS AULAGNIER). Depuis septembre 2008, le nombre de piézomètres exploités a été réduit, avec l'accord de l'inspection des installations classées.

Concernant les projets d'aménagement proposant un usage de type tertiaire, il revient à l'aménageur de s'assurer que le projet sera compatible avec l'état du site, en utilisant au besoin des outils tels que les analyses des risques résiduels (ARR). Cette vérification ainsi que les éventuelles mesures de gestion à mettre en œuvre relève de sa responsabilité.

Saut élément nouveau, ce site n'appelle plus d'actions de l'inspection des installations classées.

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics : CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE (ARTICLE 34-1)

Origine de la découverte :

<input type="checkbox"/> Recherche historique	<input type="checkbox"/> Travaux
<input type="checkbox"/> Transactions	<input type="checkbox"/> Dépôt de bilan
<input type="checkbox"/> cessation d'activité, partielle ou totale	<input type="checkbox"/> Information spontanée
<input type="checkbox"/> Demande de l'administration	<input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles
<input type="checkbox"/> Pollution accidentelle	Autre :

Types de pollution :

<input type="checkbox"/> Dépôt de déchets	<input type="checkbox"/> Dépôt aérien
<input type="checkbox"/> Dépôt enterré	<input type="checkbox"/> Dépôt de produits divers
<input checked="" type="checkbox"/> Sol pollué	<input checked="" type="checkbox"/> Nappe polluée
<input type="checkbox"/> Pollution non caractérisée	

Origine de la pollution ou des déchets ou des produits :

<input type="checkbox"/> Origine accidentelle
<input checked="" type="checkbox"/> Pollution due au fonctionnement de l'installation
<input type="checkbox"/> Liquidation ou cessation d'activité
<input type="checkbox"/> Dépôt sauvage de déchets
<input type="checkbox"/> Autre

Activité : Huiles et graisses animales ou végétales (industrie de)

Code activité ICPE : B13

Situation technique du site

Evénement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Travaux de traitement	23/10/2003	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	23/10/2003
Surveillance du site	23/10/2003	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	01/03/2004
Rapport de fin de travaux	20/11/2008	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)	20/11/2008

Rapports sur la dépollution du site : *Aucun document n'a été transféré pour le moment.*

Caractérisation de l'impact

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

- Déchets non dangereux
 Déchets dangereux

Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) | <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) |
| <input type="checkbox"/> Solvants halogénés | <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autres :

Polluants présents dans les sols :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :

Aucun

Polluants présents dans les nappes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al) | <input type="checkbox"/> Ammonium |
| <input type="checkbox"/> Arsenic (As) | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) |
| <input type="checkbox"/> BTEX | <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) |
| <input type="checkbox"/> Chlorures | <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) |
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) | <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) |
| <input type="checkbox"/> Cyanures | <input type="checkbox"/> Fer (Fe) |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :

Aucun

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input checked="" type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input checked="" type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |

- Nickel (Ni)
- Pesticides
- Sélénium (Se)
- Solvants non halogénés
- TCE (Trichloroéthylène)
- PCB-PCT
- Plomb (Pb)
- Solvants halogénés
- Sulfates
- Zinc (Zn)

Autres :

Risques immédiats :

- Produits inflammables
- Produits explosifs
- Produits toxiques
- Produits incompatibles
- Risque inondation
- Risque inondation
- Fuites et écoulements
- Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) :

Volume (m3) :

Surface (ha) :

Informations complémentaires :

Aucune

Environnement du site

Zone d'implantation :

Industrie : LOURDE

Hydrogéologie du site :

- Absence de nappe.
- Présence d'une nappe.

Utilisation de la nappe :

- Aucune utilisation connue
- A.E.P.
- Puits privés
- Agriculture, industries agroalimentaires
- Autres industries
- Autre :

Utilisation actuelle du site :

- Site industriel en activité.
- Site industriel en friche.
- Site ancien réutilisé
 - Zone résidentielle
 - Zone agricole
 - Zone naturelle
 - Espace vert accueillant du public
 - Équipements sportifs
 - Commerce, artisanat
 - Parking
 - École
 - Autres établissements recevant du public (ERP)
 - Autre :

Impacts constatés :

- Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)
- Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments
- Teneurs anormales dans les eaux souterraines
- Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale
- Plaintes concernant les odeurs
- Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine
- Teneurs anormales dans les sols

- Santé
- Sans
- Inconnu
- Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site

Milieu surveillé :

- Eaux superficielles, fréquence (n/an) :
- Eaux souterraines, fréquence (n/an) : 2

Etat de la surveillance :

- Absence de surveillance justifiée

Raison :

- Surveillance différée en raison de procédure en cours

Raison :

Début de la surveillance : 01/03/2004

Arrêt effectif de la surveillance :

Résultat de la surveillance à la date du : 1 LA SITUATION RESTE STABLE

Résultat de la surveillance, autre :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

- L'utilisation du sol (urbanisme)
- L'utilisation du sous-sol (fouille)
- L'utilisation de la nappe
- L'utilisation des eaux superficielles
- La culture de produits agricoles

Un changement d'usage est envisagé sur ce site :

- Zone résidentielle
- Zone agricole
- Zone naturelle
- Espaces verts accueillant du public
- Équipements sportifs
- Commerce, artisanat
- Parking
- École
- Autres établissements recevant du public

Si autre :

Mesures d'urbanisme réalisées :

- Servitude d'utilité publique (SUP)

Date de l'arrêté préfectoral :

- Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme

Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :

- Restriction d'usage entre deux parties (RUP)

Date du document actant la RUP :

- Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)

Date du document actant la RUCPE :

- Projet d'intérêt général (PIG)

Date de l'arrêté préfectoral :

- Inscription au plan local d'urbanisme (PLU)

- Acquisition amiable par l'exploitant

- Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site



Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : IDF
 Créateur(s) de la fiche : PC
 Date de création de la fiche : (*) 31/07/2006

Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
Ticarimex	

Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Non

2 - Consultation à propos du site

Consultation mairie : Non

3 - Localisation du site

Dernière adresse : [Rue Armand \(Louis\)](#)
 Code INSEE : 92004
 Commune principale : ASNIERES-SUR-SEINE (92004)
 Zone Lambert initiale : Lambert II étendu
 Précision centroïde : Décamètre

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	598 153	598 152	649 527	598 134
Y (m)	2 435 383	2 435 382	6 868 743	2 435 346
Préc.XY	Décamètre			rue

Commentaire(s) : Aucun numéro de rue n'a été fourni dans le dossier !

4 - Propriété du site

Cadastre :

Nom du cadastre	Date du cadastre (*)	Echelle	Précision	Section cadastre	N° de parcelle
				-	-

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : Activité terminée
 Date de première activité : (*) 26/07/1976
 Date de fin d'activité : (*) 30/08/2005
 Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Garages, ateliers, mécanique et soudure	G45.21A	26/07/1976	01/01/1111	?	2ième groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	Pref-92 n° 31241/A	
2	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	G47.30Z	26/07/1976	01/01/1111	?	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	Pref-92 n° 31241/A	Quantité entre 200 et 2000 litres.
3	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	V89.03Z	26/07/1976	01/01/1111	?	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	Pref-92 n° 31241/A	Quantité entre 3 et 20000 litres.
4	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	V89.01Z	02/01/2000	01/01/1111	?	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	Pref-92 n° 31241/A	

Commentaire(s) : D'après societe.com la SCI Ticarimex n'existe plus.

6 - Utilisations et projets

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

Substratum : Sable/grès

Zones de contraintes et d'intérêts particuliers :

Type de zone ou d'intérêts particuliers	Distance (m)	Commentaire(s)

Type de zone ou d'intérêts particuliers	Distance (m)	Commentaire(s)
Zone inondable		IAURIF 2007. Zone des plus hautes eaux connues.

Nom de la nappe : -
Code du système aquifère : 024a
Nom du système aquifère : HUREPOIX / BASSIN DE LA MAULDRE

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : Préfecture des Hauts-de-Seine Pref-92 n°31241/A

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :
- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : IDF

Créateur(s) de la fiche : CR

Date de création de la fiche : (*) 18/07/2003

Nom(s) usuel(s) : Blanchisserie

Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
Metropole (Blanchisserie), anc. Sté de Construction d'Appareils Mécaniques et Electriques pour Automobiles (SCAMEA)	

Siège(s) social(aux) de l'entreprise :

Siège social	Date connue
92 ASNIERES-SUR-SEINE, 200 rue des Grésillons	

Etat de connaissance : Inventorié

Sous surveillance : ?

Visite du site : Non

Autre(s) identification(s) :

Numéro	Organisme ou BD associée
R 1992	AESN

2 - Consultation à propos du site

Consultation mairie : Oui

Date consultation mairie : (*) 30/08/2005

Réponse mairie : Non

3 - Localisation du site

Dernière adresse : 200 Avenue Grésillons (des)

Localisation : Les Caboeufs (Z.I.)

Code INSEE : 92004

Commune principale : ASNIERES-SUR-SEINE (92004)

Zone Lambert initiale : Lambert II étendu

Précision centroïde : Mètre

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	598 087	598 086	649 463	598 264
Y (m)	2 435 565	2 435 564	6 868 925	2 435 670
Préc.XY	Mètre			numéro

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :

Carte consultée	Echelle	Année édition	Présence du site	Référence dossier
Plan de situation ?		1964	Oui	AD92-1207W144 n° 63723/D

4 - Propriété du site

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site :

Ne sait pas

Date de première activité : (*)

01/03/1984

Origine de la date :

RD=Récépissé de déclaration

Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	C25.50A	09/12/1960	08/08/1983	Déclaration	2ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD92-1207W144 n°63723/D	Emboutissage
2	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	V89.01Z	09/12/1960	08/08/1983	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD92-1207W144 n°63723/D	
3	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine)	C23.4	08/06/1964	08/08/1983	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD92-1207W144 n°63723/D	
4	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	V89.03Z	08/09/1964	08/08/1983	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD92-1207W144 n°63723/D	
5	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	S96.01	19/08/1985	01/01/1111	Autorisation	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD92_1114W13/2 31498	

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
M. Lemarié (pdg SCAMEA)	09/12/1960	
METROPOLE Blanchisserie	01/03/1984	24/11/1986
SIMON Blanchisserie	24/11/1986	01/01/1111

Accidents :

Date (*)	Type d'accident	Type de pollution	Milieu touché	Impact	Référence rapport
29/05/1969	Explosion				

6 - Utilisations et projets

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

Substratum :

Calcaire tendre/Craie

Zones de contraintes et d'intérêts particuliers :

Type de zone ou d'intérêts particuliers	Distance (m)	Commentaire(s)
Zone inondable		IAURIF 2007. Zone des plus hautes eaux connues.

Nom de la nappe :

-

Code du système aquifère :

024a

Nom du système aquifère :

HUREPOIX / BASSIN DE LA MAULDRE

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : AD92_1114W13/2, Agence de l'Eau Seine Normandie

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.

- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,

- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : IDF
 Créateur(s) de la fiche : REL -- AP
 Date de création de la fiche : (*) 01/07/2005

Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
Domange (Ets), anc. Ets Clark	

Siège(s) social(aux) de l'entreprise :

Siège social	Date connue
92 ASNIERES-SUR-SEINE, 198, avenue des GRESILLONS	

Etat de connaissance : Inventorié
 Sous surveillance : ?
 Visite du site : Non

2 - Consultation à propos du site

Consultation mairie : Oui
 Date consultation mairie : (*) 30/08/2005
 Réponse mairie : Non

3 - Localisation du site

Dernière adresse : 198 Avenue Grésillons (des)
 Code INSEE : 92004
 Commune principale : ASNIERES-SUR-SEINE (92004)
 Zone Lambert initiale : Lambert II étendu
 Précision centroïde Mètre

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	598 041	598 040	649 417	598 045
Y (m)	2 435 539	2 435 538	6 868 899	2 435 554
Préc.XY	Mètre			numéro

4 - Propriété du site

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : Activité terminée

Date de première activité : (*) 01/01/1967

Date de fin d'activité : (*) 02/03/1977

Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	V89.03Z	01/01/1969	01/01/1111	Déclaration	1er groupe	? =Origine de la date non connue	AD92 1528W3 n° 85951/D	

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
M. Domange	01/11/1969	

Commentaire(s) : Début activité avant 1969 par Ets Clark-----En date de 02/03/1977, l'exploitant déclare qu'il entend limiter le stockage des L.I., à 1200 litres, quantité insuffisante pour être prise en compte donc je considère que l'activité s'est achevée à cette date.

6 - Utilisations et projets

Site en friche : ?

Site réaménagé : ?

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

Substratum :

Sable/grès

Zones de contraintes et d'intérêts particuliers :

Type de zone ou d'intérêts particuliers	Distance (m)	Commentaire(s)
Zone inondable		IAURIF 2007. Zone des plus hautes eaux connues.

Nom de la nappe :

-

Code du système aquifère :

024a

Nom du système aquifère :

HUREPOIX / BASSIN DE LA MAULDRE

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : AD92 1528W3 n° 85951/D-Archives Départementales des Hauts-de-Seine

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : IDF
 Créateur(s) de la fiche : AGL
 Date de création de la fiche : (*) 24/06/2005
 Nom(s) usuel(s) : Montage de condensateurs
 Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
LCSM (Société)	

Etat de connaissance : Inventorié
 Sous surveillance : ?
 Visite du site : Non

2 - Consultation à propos du site

Consultation mairie : Oui
 Date consultation mairie : (*) 30/08/2005
 Réponse mairie : Non

3 - Localisation du site

Dernière adresse : 3 Rue Palissy (Bernard)
 Code INSEE : 92004
 Commune principale : ASNIERES-SUR-SEINE (92004)
 Zone Lambert initiale : Lambert II étendu
 Précision centroïde Mètre

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	598 185	598 184	649 560	598 228
Y (m)	2 435 481	2 435 480	6 868 840	2 435 435
Préc.XY	Mètre			rue

Commentaire(s) : Adresse exacte : 3-5 rue

4 - Propriété du site

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : Ne sait pas

Date de première activité : (*)

31/01/1983

Origine de la date :

DCD=Date connue d'après le dossier

Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Fonderie	C24.5	31/01/1983	01/01/1111	Déclaration	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	AD92 1528W2 63503/D	
2	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	V89.01Z	31/01/1983	01/01/1111	Déclaration	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	AD92 1528W2 63503/D	

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
Sté L.C.S.M.	31/01/1983	

6 - Utilisations et projets

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

Substratum :

Calcaire tendre/Craie

Zones de contraintes et d'intérêts particuliers :

Type de zone ou d'intérêts particuliers	Distance (m)	Commentaire(s)
Zone inondable		IAURIF 2007. Zone des plus hautes eaux connues.

Nom de la nappe :

-

Code du système aquifère :

024a

Nom du système aquifère :

HUREPOIX / BASSIN DE LA MAULDRE

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,

- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

COMMUNE D'ASNIERES-SUR-SEINE



Zone d'Aménagement Concerté « PARC D'AFFAIRES »



DOSSIER DE CREATION

4 - ETUDE D'IMPACT

JUILLET 2009

Département des Hauts-de-Seine

2.2 L'HYDROGEOLOGIE

L'eau libre de la Seine est reliée à sa nappe phréatique souterraine de part et d'autre de son lit. Cette nappe dite des alluvions de la Seine constitue une « zone tampon » lors des crues ou de montée des eaux.

Plus en profondeur, les roches perméables sont de vastes réservoirs dont la saturation en eau dépend de ses entrées et sorties.

Sur le territoire communal, la nappe phréatique se trouve à une profondeur de 6 à 8 mètres.

Dans le cadre de la campagne de sondages, des arrivées d'eau ont été rencontrées au droit des sondages à des profondeurs variant entre 4,70 et 6,45 mètres. 3 sondages (ST) sont restés secs à une profondeur de 8 mètres. La nappe est susceptible de varier fortement selon le régime du fleuve.

2.3 LA POLLUTION DES SOLS

Sur le site d'étude, une étude historique et de vulnérabilité a été réalisée par la société ICF Environnement.

Dans un premier temps, cette étude a consisté en une visite de site et en une analyse documentaire. La collection de ces informations a permis de déterminer les sources de pollutions possibles, localiser leur emplacement et enfin la vulnérabilité du site et de ses environs.

La base de données BASOL

Cette base correspond à l'inventaire des sites potentiellement pollués (Base de données présentant les sites et sols pollués) appelant une action des pouvoirs publics à titre curatif ou préventif (données en ligne sur le site du ministère de l'environnement). Aucune emprise sur le site d'étude n'est enregistrée dans cette base. 8 sites ont été identifiés dans un rayon de 1 Km autour du site, dont :

- Site PSA PEUGEOT CITROEN : à l'Est du site (ne jouxte pas le site de la tour d'Asnières). Les produits polluants générés par l'activité industrielle du site étaient des hydrocarbures, du Cu du PCB-PCT et des solvants halogénés. Le site a été mis en sécurité aujourd'hui (par l'intermédiaire d'un gardiennage et d'une interdiction d'accès) et sous surveillance (à raison de 2 contrôles par an des eaux souterraines).
- Site de la ZAC Asnières Bords de Seine : Les activités qui ont été exercées sur ce terrain ont nécessité l'emploi de substances pouvant avoir un impact sur l'environnement. Les études menées par la société URS ont permis de détecter la présence de métaux lourds et d'acides gras en certains points.
Le site a fait l'objet d'une dépollution d'ensemble pour un usage industriel. Des dépollutions ponctuelles sont prévues dans le cadre de l'aménagement de cette ZAC selon la nature des bâtiments réalisés.

n° 155 – Parcelle BC 351



En 1949, la société « **SCA Trepaud** » est soumise à déclaration pour son activité de chaudronnerie, un générateur acétylène, un dépôt d'acétylène dissous et deux dépôts de fioul.

En 1988, la société « **Erom** » est soumise à déclaration pour son activité de travail mécanique des métaux et alliages. Une installation fioul est localisée. Le site est actuellement en friche.

n° 159-161 – Parcelle BC 156



En 1949, la société « **Sevia (ex SRRHU)** » est soumise à déclaration pour des cuves essence et mazout et un garage automobile de moins de 5.000 m². Le site est soumis à autorisation pour l'exploitation d'une station de transit de déchets industriels provenant d'installations classées comprenant selon les périodes entre 4 et 16 cuves cylindriques verticales de stockage d'huiles usagées de capacité comprises entre 30 m³ et 50 m³. En 1957, les cuves sont stockées sur un sol spécialement imperméabilisé. Une cuve de rétention est installée sous l'ensemble en 1980.

dépôt d'acétylène dissous, un générateur et un dépôt en fosse de 11.000 l de fioul.

Rue Henri Bergson – n° 2 - Parcelle BC 327 -



Le site a fait l'objet par la société « **Général Electric Compagny** » d'un dossier de déclaration pour une charge d'accumulateurs. Une autorisation a également été délivrée en 1987 pour l'importation, la détention en vue de distribution de radioéléments artificiels en sources scellées. L'activité totale doit être inférieure à 100 Curie. L'entreposage de matières radioactives était réalisé dans un hall du sous-sol.

Avenue des Grésillons
n° 200 – Parcelle BC 345 et BC 346



Le site a été occupé par la société « **SCAEMA** » soumis à déclaration pour un atelier de fabrication de céramiques, d'un dépôt de fioul de 45.000 l, d'un atelier de dégraissage et d'un atelier d'emboutissage. En 1985, le site est occupé par la blanchisserie

n° 153 – Parcelle BC 237 et BC 333



La société **Marcam**, entreprise de fabrication de radiateurs a occupé le site. Elle a été soumise à autorisation pour ses activités de travail mécanique, de traitement chimique des métaux, de plombage des métaux et à déclaration pour un

« **Simon** » soumise à autorisation pour la blanchisserie et son installation de combustion et à déclaration pour l'activité de teinturerie et son dépôt d'essence. En 1986, l'activité est reprise par la société « **Electrolux Linge** ». Aucun dossier de cessation n'a été déposé. Le site est occupé par les sociétés « **Médistore** » et « **André** » non soumises à déclaration et autorisation.

n° 250 – Parcelle BC 347



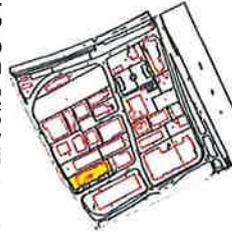
Le site a été occupé par l'établissement « **Picault** » fabriquant de beurre soumis à déclaration pour sa citerne de crème (23.400 l) et des dépôts de liquides inflammables. L'exploitation est reprise en 1985 par les sociétés « **SDLP** » et « **SOFALAC** » dont l'installation est soumise à déclaration pour son activité de réception et de stockage de lait ou de produits dérivés, une installation de réfrigération et une autre de liquide inflammable.

n° 252 – Parcelle BC 258



Le site a été occupé par la société « **l'Affiche Européenne** » soumise à déclaration pour le traitement et de développement des surfaces photosensibles et par l'imprimerie « **Martin** » soumise à déclaration pour son atelier de reproduction sur tout support.

n° 198 – Parcelle BC 319



En 1977, l'exploitant a déclaré limiter la capacité de stockage de la cuve à 1.200 l, ce qui a entraîné le déclassement du site.

n° 270 - Parcelle BC 113



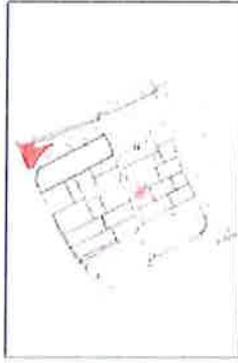
Le site a été occupé par la société « **TRW** » relevant de la législation sur les ICPE pour le stockage de liquides inflammables, d'utilisation de liquides organo-halogénés, de travail de métaux, pour un transformateur contenant des PCB, la peinture par pulvérisation dans 3

cabines, le séchage et cuisson de peintures etc.... L'activité a cessé en 2000 et les bâtiments ont été démolis. La préfecture a émis un arrêté en Juillet 2001 définissant les conditions de remise en état du site sur la base d'une Etude Détaillée des Risques (EDR).

Les terres ont été évacuées selon un maillage prédéfini jusqu'à 6 m de profondeur en partie Sud du site. Les terres évacuées ont été gérées de façons différenciées selon l'impact relevé sur les terres. Dans les zones de battement de nappe, les sols impactés par des composés organiques ont été évacués et remplacés par des remblais propres.

En Août 2007, la préfecture a émis un procès-verbal de recollement assurant que le site permet désormais un usage de bureaux constitué d'un bâtiment de services comportant un parking semi-enterré.

n° 272 – Parcelle BC 331



Le site est occupé par une station service « **Total** » soumise à déclaration pour les dépôts de liquides inflammables de 1^{ère} et 2^{ème} catégories. Entre le début de l'exploitation en 1970 et sa configuration actuelle, les installations ont été modifiées trois

fois (1970, 1979 et 1991). Le site présente une aire de lavage pour les véhicules légers.



Le site a été occupé par les établissements « **Glory Carpel** » soumis à déclaration pour un atelier d'emploi à froid de liquides inflammables et pour l'emploi de matières plastiques ou de résines synthétiques.

Le site possède un local de liquides inflammables au rez-de-chaussée.

Rue Palissy

n° 3-5 – Parcelle BC 348



Le site a été occupé par la société « **LCSM** » soumise à déclaration pour son activité de revêtement quelconque par pulvérisation de métal fondu. Ce site faisant partie antérieurement de la parcelle de la société « Picault ».

Certains dossiers d'installations classées n'ont pas pu être retrouvés notamment pour des sites localisés rue Louis Armand et rue Palissy. Certains dossiers ont été perdus lors du déménagement des archives départementales en 1970.

L'examen croisé des données a permis de classer les sites en trois classes de risques de pollution des sols :

- Classe A : Suspicion de pollution étendue sur le site
 - Classe B : Suspicion de pollution localisée et ponctuelle sur le site
 - Classe C : Pas de suspicion particulière par rapport aux activités du site ou travaux de dépollution réalisés antérieurement
- Au total 16 sites classés pour la protection de l'environnement ont été recensés, répertoriés et classés selon les critères définis précédemment. Le classement réalisé mène à la répartition suivante :
- 5 sites ont été répertoriés en Classe A,
 - 8 sites ont été répertoriés en Classe B,
 - 3 sites ont été répertoriés en Classe C,

Les 6 sites non inventoriés aux Installations Classées par la Protection de l'environnement ont été inventoriés en classe C.

Les dossiers ICPE des sites **TICARMEX** et **CBS** n'ont pas été retrouvés lors des consultations en préfecture et aux archives départementales.

Le site **TICARIMEX** (11 rue Louis Armand) est inscrit au site BASIAS avec comme activités déclarées du stockage de produits chimiques et de carburants. Ce site présente un risque potentiel pour l'environnement.

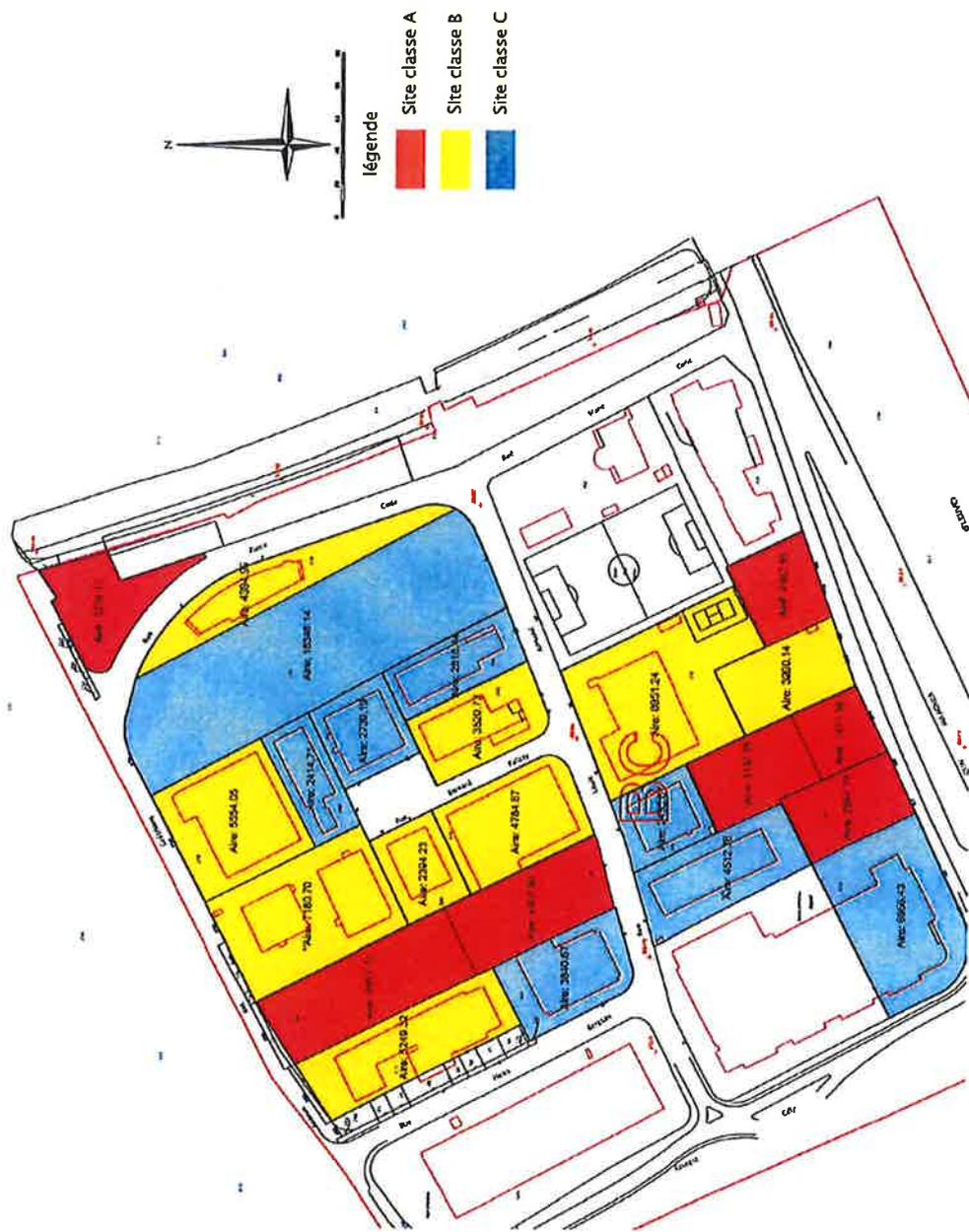
Aucune information n'a été recueillie sur le site **CBS** (8 rue Louis Armand).

Le projet a été conçu en prenant en compte les risques de pollution du site. En effet, l'éco-quartier soutient la prévention des risques naturels et technologiques, les pollutions et les autres nuisances.

Classe A
Classe B
Classe C

Etablissement	Localisation	Type d'activités ou installation potentiellement polluantes	Polluant potentiel du sous sol lié à l'activité du site
Les parfums d'Orsay	1 rue Curie	- dépôt d'alcool éthylique de 25 m ³ - une cuve à mazout de 20 m ³	HCT HAP
Etablissements Domange (ex Clark)	198 Avenue des Grésillons	Dépôt fuel en réservoir enterré de 10 m ³	HCT HAP
Blanchissere SIMON (Ex SCAMIEA)	200 Avenue des Grésillons	- emploi de liquides halogénés - Dépôt fuel en réservoir enterré de 3 fois 15 m ³ - Dépôt fuel en réservoir enterré de 20 m ³ - Dépôt d'essence en réservoir enterré de 3 m ³	HCT OHV BTEX HAP
SDLP - SOFALAC (ex Ets Picault)	250 Avenue des Grésillons	- 2 cuves 30 m ³ de fuel - 1 cuve 6 m ³ de fuel - 1 cuve 40 m ³ de fuel	HCT HAP
Imprimerie MARTIN (ex Affiche Européenne)	252 Avenue des Grésillons		
TRW	270 Avenue des Grésillons	Site dépollué selon l'arrêté du 16/02/2002	
TOTAL-FRANCE	272 Avenue des Grésillons	- Succession de nombreux stockages de carburant en réservoirs souterrain - activité de distribution de carburant - aire de lavage de véhicules	HCT BTEX OHV
SIRA - ARTO-PRS	6 rue Louis Armand		
Glory Carpel	7 rue Louis Armand	- citerne à fuel enterrée - utilisation de liquides inflammables	HCT OHV BTEX HAP
CBS	8 rue Louis Armand	- Dossier non retrouvé en préfecture	?
ORSID	10 rue Louis Armand		
CTA - OASIS Enerchauf	9 rue Louis Armand		

Etablissement	Localisation	Type d'activités ou installation potentiellement polluantes	Polluant potentiel du sous sol lié à l'activité du site
Ticarimex	11 Rue Louis Armand	<ul style="list-style-type: none"> - Stockage de produits chimiques - DLI (Quantité entre 3 et 20000 litres) - garage, Atelier de mécanique et soudure - Commerce de gros, détail, desserte de carburant (Informations non conformes au permis de construire – activité de bureau et entrepôt)	HCT OHV BTEX HAP
CCI	13 rue Louis Armand	-	-
LCSM (ex Picault)	3-5 rue Palissy	<ul style="list-style-type: none"> - cuve enterrée 30 m³ de fuel - activité de pulvérisation de métal fondu 	HCT – HAP métaux
SA LOUVET	6 rue Palissy	-	-
MIKELDI	2-9 rue Palissy	-	-
GEC	2 rue Henri Bergson	-	-
RUBEN (ex LAFON – ex CATEC)	117 quai Aulegnier	<ul style="list-style-type: none"> - application de peinture - travail des métaux - entretien de véhicules - cuves enterrées 9 m³ et 10 m³ de fuel domestique - Cuve aérienne 3 m³ de fuel domestique 	HCT – HAP OHV BTEX métaux
MARCAM	159 quai Aulegnier	<ul style="list-style-type: none"> - travail mécanique des métaux, - traitement chimique ou électrolytique des métaux - éblouage ou plombage des métaux dans des bains de métal liquide - cuve enterrée 10 m³ de fuel domestique 	HCT – HAP OHV BTEX métaux
EROM (ex SCA TREPAUD)	155 quai Aulegnier	<ul style="list-style-type: none"> - travail mécanique des métaux - dépôt de 6 m³ de liquide inflammable 2^{ème} catégorie 	HCT HAP Métaux
SEVIA (ex SHRRU)	159-191 quai Aulegnier	<ul style="list-style-type: none"> - cuve enterrée 3,5 m³ d'essence associée à un distributeur, - cuve enterrée de 4 m³ de mazout, - garage automobile, - cuves cylindriques verticales de stockage d'huiles usagées de capacités comprises entre 30 m³ et 50 m³ 	HCT – HAP



Le plan ci-après synthétise les risques de pollutions des sols.
Etude documentaire et historique ZAC Parc d'Affaires (ICF Environnement)



Base de connaissances

Accueil > Base de Connaissances > Surveillance de l'environnement > Expertises environnementales liées à des phénomènes naturels > Le radon

INSTALLATIONS
NUCLÉAIRESSANTÉ ET
RADIOPROTECTIONSURVEILLANCE DE
L'ENVIRONNEMENTNUCLÉAIRE ET
SOCIÉTÉ

MEDIATHÈQUE

VOS QUESTIONS

GLOSSAIRE

Le radon

Connaitre le potentiel radon de ma commune

Au Sommaire

Le risque radon dans les habitations en 10 questions
D'où vient le radon ?
Pourquoi s'en préoccuper ?

Sommes-nous tous exposés ?
Connaitre le potentiel radon de ma commune
Comment réduire son exposition au radon ?

Autres thèmes

mines d'uranium

surveillance Polynésie MIMAUSA

radioécologie radon

sites et sols pollués

surveillance radioactivité

Téléray potentiel radon

origines radioactivité

Sources radioactives

Tchernobyl-Fukushima

Pourquoi une cartographie du potentiel radon ?

Le radon est présent en tout point du territoire et sa concentration dans les bâtiments est très variable : de quelques becquerels par mètre-cube ($Bq.m^{-3}$) à plusieurs milliers de becquerels par mètre-cube.

Parmi les facteurs influençant les niveaux de concentrations mesurées dans les bâtiments, la géologie, en particulier la teneur en uranium des terrains sous-jacents, est l'un des plus déterminants. Elle détermine le potentiel radon des formations géologiques : sur une zone géographique donnée, plus le potentiel est important, plus la probabilité de présence de radon à des niveaux élevés dans les bâtiments est forte. Sur certains secteurs, l'existence de caractéristiques particulières du sous-sol (failles, ouvrages miniers, sources hydrothermales) peut constituer un facteur aggravant en facilitant les conditions de transfert du radon vers la surface et ainsi conduire à modifier localement le potentiel.

La connaissance des caractéristiques des formations géologiques sur le territoire rend ainsi possible l'établissement d'une cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable. Ce travail a été réalisé par l'IRSN à la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et a permis d'établir une cartographie du potentiel radon des formations géologiques du territoire métropolitain et de l'Outre-Mer.

[En savoir plus sur la cartographie du potentiel radon](#)

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories :

Catégorie 1

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, Polynésie française, Antilles...).

Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles. Les résultats de la [campagne nationale de mesure](#) en France métropolitaine montrent ainsi que seulement 20% des bâtiments dépassent $100 Bq.m^{-3}$ et moins de 2% dépassent $400 Bq.m^{-3}$.

Catégorie 2

Les communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

Les communes concernées sont notamment celles recoupées par des failles importantes ou dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers souterrains... Ces conditions géologiques particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol et ainsi augmenter la probabilité de concentrations élevées dans les bâtiments.

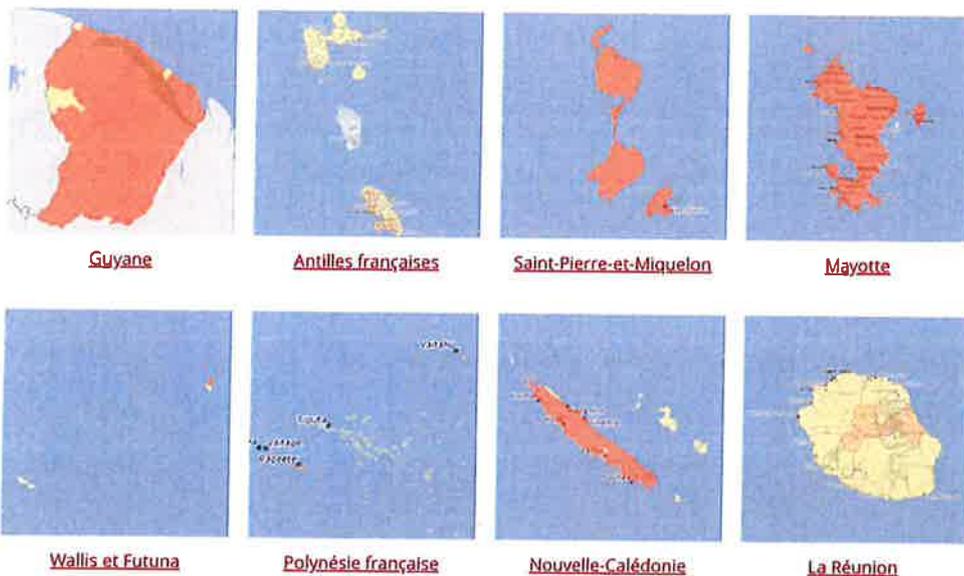
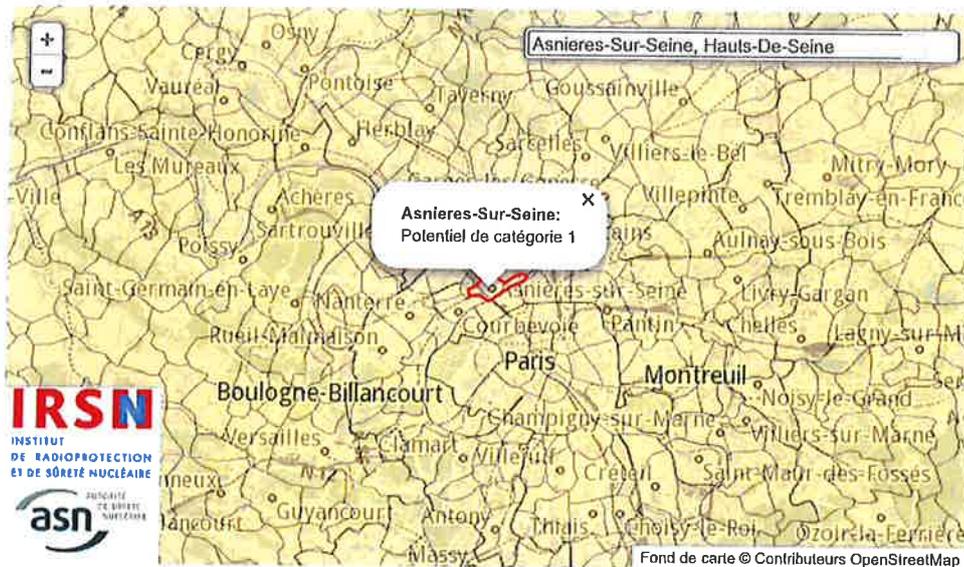
Catégorie 3

Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (massif armoricain, massif central, Guyane française...), certaines formations volcaniques (massif central, Polynésie française, Mayotte...) mais également certains grès et schistes noirs.

Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq.m^{-3} et plus de 6% dépassent 400 Bq.m^{-3} .

Remarque : dans le cas des communes de superficie importante - comme c'est le cas en particulier pour certains Outre-Mer - les formations concernées n'occupent parfois qu'une proportion limitée du territoire communal. Dans ce cas, la cartographie par commune ne représente pas la surface réelle d'un territoire affectée par un potentiel radon mais, en quelque sorte, la probabilité qu'il y ait sur le territoire d'une commune une source d'exposition au radon élevée, même très localisée. Afin de visualiser différentes zones au sein du territoire communal et de mieux apprécier le potentiel radon réel sur ce territoire, il convient de se référer à la cartographie représentée selon les contours des formations géologiques.

Connaître le potentiel radon de sa commune



A noter : notre outil cartographique ne fonctionne pas avec les versions antérieures à Internet Explorer 8.

Qu'en conclure pour mon habitation ?

Le potentiel radon fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur...).

Le fait que votre habitation soit localisée dans une commune à potentiel radon de catégorie 3 ne signifie pas forcément qu'elle présente des concentrations en radon importantes. Elle a toutefois nettement plus de risque d'en présenter que la même maison située dans une commune à potentiel radon de catégorie 1. Les concentrations peuvent par ailleurs atteindre des niveaux très élevés pour des caractéristiques architecturales ou des conditions de ventilation défavorables. Compte-tenu du risque sur la santé associé au radon, il est dans ce cas important d'évaluer plus précisément l'exposition à laquelle vous êtes soumis.

Evaluer votre exposition nécessite de réaliser un dépistage de votre habitation. Ce dépistage consiste à mesurer les concentrations du radon à l'aide de détecteurs (dosimètres radon) qu'il est possible de placer soi-même. Pour que cette mesure soit représentative, elle doit être effectuée dans les pièces de vie principales, sur une durée de plusieurs semaines et de préférence sur la période hivernale ([en savoir plus sur le protocole de mesure](#)). Le coût d'acquisition et de développement de ces détecteurs s'élève à quelques dizaines d'euros.

Lorsque la concentration mesurée s'avère élevée, il est alors nécessaire de rechercher des solutions pour réduire l'exposition au radon. Ces solutions consistent à limiter l'entrée du radon dans le bâtiment, en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment, et à éliminer le radon en favorisant le renouvellement de l'air intérieur (aération, ventilation).

[Plus d'informations sur les techniques de réduction du radon.](#)

Note : Dans le cas de certains lieux ouverts au public et de certains lieux de travail, ce dépistage est obligatoire et doit être effectué par des organismes agréés. Pour en savoir plus sur le sujet : [La réglementation](#).

Comment se procurer un dosimètre radon et effectuer un dépistage ?

En France, plusieurs sociétés produisent des dosimètres radon et disposent de laboratoires permettant de les analyser. Vous pouvez contacter ces sociétés via leurs sites internet pour réaliser vous-même le dépistage :

- [Analyse-radon](#) (société Algade / Dosirad)
- [Santé Radon](#) (société Pe@ri).
- [Radonova laboratories.](#)

Vous pouvez également contacter un organisme agréé pour la mesure du radon afin qu'il vienne réaliser les mesures à votre domicile. Vous trouverez [la liste des organismes agréés sur le site de l'Autorité de sûreté nucléaire \(cf. liste des organismes agréés de niveau 1 option A\)](#).

(Dernière mise à jour : Mai 2018)

Page 6 de 7

L'IRSN

Présentation et missions
Implantation et plans d'accès
Organigramme
Offres d'emplois
Offres de stages
Contact

RECHERCHE

Équipes de recherche
Programmes de recherche
Collaborations scientifiques
Publications scientifiques
Thèses / Post-docs / HDR

PRESTATIONS ET FORMATIONS

Payez vos factures par carte bancaire
Examen du CAMARI
Gestion des sources radioactives et des appareils émetteurs de rayonnement
Prestations en dosimétrie et radioprotection
Prestations et études environnementales
Prestations pour les installations nucléaires et industrielles
Formations Radioprotection et PCR
Formations Sûreté nucléaire
Formation Sécurité nucléaire

S'INFORMER

Actualités
Actualités scientifiques
Avis aux autorités
Rapport d'expertise
Rapports aux groupes permanents d'experts

PUBLICATIONS

Rapport annuel
Baromètre IRSN
Magazine Repères
Lettre scientifique Aktis
Ouvrages scientifiques
Publications pour les professionnels

REPÈRES N°37

Avril 2018

Au sommaire :
génie civil,
protéger les
installations des
agressions



[Lire le magazine](#)

[S'ABONNER](#)



Recevez la newsletter

Saisissez votre adresse email

[S'ABONNER](#)

Suivez-nous



